

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 13 octobre 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

26/065/DDA

DGA VILLE AU QUOTIDIEN-DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE SERVICE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ET GESTION DES USAGES - Attribution de compléments de subventions et de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation des avenants à des conventions annuelles de subventionnement et approbation de conventions annuelles de subventionnement.

2026-967-DGAVAQ-DNV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La prise en considération de l'importance du retour de la nature en ville dans le fonctionnement quotidien de notre Ville nécessite un soutien des associations œuvrant dans ce domaine et plus particulièrement celles gérant des jardins collectifs, qu'ils soient partagés ou familiaux.

Par délibération n°26/172/VET du 26 juin 2026, des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville se sont vues attribuer des subventions afin de réaliser des projets d'intérêt général local entrant pleinement dans le champ de la politique municipale en faveur du retour de la nature en ville.

Il est proposé aujourd'hui d'attribuer un complément de subvention aux associations présentées dans le tableau de l'article 1 dont le montant total s'élève à 3 500 Euros (trois mille cinq cents Euros) dont 500 Euros (cinq cents Euros) pour une association de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES VU
LA DELIBERATION N°25/0255/AGE DU 25 AVRIL 2025
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée l'attribution d'un complément de subventions à l'association de notre secteur ci-dessous :

Bénéficiaire	Adresse du siège social	Numéro de dossier	Complément alloué (en Euros)	Action subventionnée
Vers des Vergers Ouverts, Urbains et Méditerranéens	14, avenue des Lauriers Rose - 13012	16384	500	Subvention de fonctionnement
TOTAL			500	

ARTICLE 2 Est approuvé l'avenant ci-annexé fixant les modalités d'attribution des subventions, passé avec l'association concernée.

ARTICLE 3 Le montant de la dépense globale s'élève à 10 500 Euros (dix mille cinq cent Euros), dont 500 Euros (cinq cent Euros) pour une association de notre secteur, et sera imputé sur les crédits du budget de fonctionnement 2026 de la Direction de la Nature en Ville - Chapitre 65 - Fonction 70 - Nature 65748.1 - Programme 16110571 - Service 04433

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est autorisé à signer les avenants et les conventions de subventionnement, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**